

Communiqué de presse

Lundi 22 septembre 2014

Renforcer la place économique, ni plus, ni moins

L'économie salue les mesures renforçant la place économique et prône une focalisation sur l'essentiel

L'économie suisse salue la prise de position claire du Conseil fédéral en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises III. Cette réforme constitue le fondement de l'attractivité économique future de la Suisse et garantit le maintien de centaines de milliers d'emplois et de milliards de recettes fiscales. economiesuisse soutient les propositions en vue de renforcer la compétitivité fiscale, de même que les mesures de compensation. Toutefois, certains éléments qui ne contribuent pas à résoudre des problèmes urgents sortent du cadre de la réforme. L'économie rejette en particulier l'introduction d'un impôt sur les gains en capital.

Par le projet qu'il soumet à la consultation, le Conseil fédéral renforce la sécurité juridique et de planification dont les entreprises actives à l'international ont besoin. Il envoie aussi un signal important quant à l'attractivité future de notre place économique. Parmi les mesures annoncées, l'économie salue en particulier l'introduction d'une boîte pour licences. Dans les conditions données, celle-ci permettra d'imposer de manière concurrentielle les recettes issues de la propriété intellectuelle. La proposition d'instaurer un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts sur les fonds propres de sécurité joue également un rôle non négligeable. Cette mesure contribuera à offrir des conditions-cadre attractives aux activités de financement ; elle correspond à l'esprit de la réforme, est correcte du point de vue de la systématique fiscale et avantageuse sur le plan financier. En outre, le soutien de la Confédération élargira la marge de manœuvre financière des cantons en vue, selon leur situation spécifique, de procéder à des baisses d'impôt.

Pour assurer le succès de la réforme fiscale III, il faudra que celle-ci se concentre sur un point central, à savoir renforcer l'attractivité fiscale de la Suisse. Les mesures fiscales et financières mentionnées précédemment doivent y parvenir. Par contre, les mesures touchant à l'amélioration générale de la systématique fiscale ne sont pas décisives pour la place économique et doivent donc être discutées séparément. Le Groupe de projet lui-même invitait en décembre à renoncer aux mesures qui « sortent du cadre de la RIE et la compromettraient ».

L'introduction d'un impôt sur les gains en capital, en particulier, n'est matériellement pas justifiée et ne contribue pas à atteindre l'objectif. Le réaménagement de l'imposition du capital des personnes physiques n'a pas sa place dans ce projet. Le rendement d'un tel impôt, que tous les cantons ont supprimé, est discutable et sa mise en œuvre représenterait une lourde charge administrative. Il reste suffisamment de temps pour créer la marge de manœuvre financière en vue de réaliser cette réforme décisive. economiesuisse va désormais procéder à un examen attentif du projet.

Pour plus d'informations : Cristina Gaggini, directrice romande
+41 78 781 82 39, cristina.gaggini@economiesuisse.ch